

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 343

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« prioritairement en charge le patient atteint »,

les mots :

« en charge en priorité les patients atteints ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.